

PLAN LOCAL DE
PRÉVENTION ET DE
LUTTE CONTRE L'

ILLÉGITIMITÉ
TERRI
SME

Synthèse des travaux

Pour un Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme **Aubervilliers 2010**

L'engagement page 4

L'état des forces page 5

L'élaboration de l'action page 6

La feuille de route pour 2011 page 9

Les cinq axes

Prévenir l'illettrisme chez les enfants
et les très jeunes adultes page 10

Promouvoir le lien à l'écrit et
aux apprentissages des jeunes
et des adultes page 14

Mieux repérer et mieux orienter les publics
en situation d'illettrisme page 17

Former les jeunes et les adultes page 19

Piloter, observer et animer page 23

Annexes

Prévenir et lutter contre l'illettrisme :
de quoi parle-t-on ? page 26

Ressources documentaires page 28

Index des sigles page 30

L'engagement

La municipalité d'Aubervilliers, en accord avec sa politique sociale, souhaite mettre en place un Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Ce Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme, qui lui-même s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion, doit répondre aux objectifs suivants :

Susciter une prise de conscience collective. Donner plus de lisibilité aux différentes réponses apportées (dispositifs existants, acteurs, modes d'action).

Créer une synergie locale et un maillage plus serré entre les différents acteurs de cette lutte.

Proposer des actions complémentaires à l'offre existante.

La municipalité se fixe comme objectif de développer une approche territoriale de la lutte contre l'illettrisme où la personne sera considérée dans sa globalité pour contribuer au renforcement du lien social.

Jacques Salvator
Maire d'Aubervilliers

Tunis Theurier-Azzouz
Maire-adjointe chargée de la lutte contre l'illettrisme, l'accompagnement à la scolarité, l'éducation à l'altérité, et du programme de réussite éducative

L'état des forces

En Ile-de-France, 58 % des personnes ne maîtrisant pas les compétences de base travaillent (Insee Ile-de-France, IVQ 2004). L'illettrisme toucherait ainsi 9 % de la population métropolitaine, 8 % des salariés et 18 % des habitants de ZUS. Selon les évaluations effectuées dans le cadre des Journées d'appel et de préparation à la défense, au niveau national, ce sont 4,9 % des jeunes de 17 ans qui éprouvent de très graves difficultés face à l'écrit, au point de ne pas pouvoir lire ou écrire un message très simple. Cette proportion de jeunes en difficulté s'élevait en 2008 à 8,3 % en Seine-Saint-Denis.

Localement, la délégation à la Lutte contre l'illettrisme a été confiée en mars 2008 à Madame Tunis Theurier-Azzouz, maire-adjointe chargée de l'accompagnement à la scolarité, l'éducation à l'altérité, la lutte contre l'illettrisme et du programme de réussite éducative.

En juin 2009, un séminaire organisé par la ville d'Aubervilliers, en partenariat avec l'Education nationale et avec la participation de l'Agence nationale de Lutte contre l'illettrisme, a constitué un premier rendez-vous pour tous les acteurs qui agissent sur notre territoire pour prévenir ou lutter contre l'illettrisme.

Afin de repérer les acteurs et les besoins, de mobiliser un réseau et de développer des initiatives et dans la perspective d'élaborer un Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme à Aubervilliers, un diagnostic, réalisé par le cabinet Geste, a été mis en œuvre au premier semestre 2010, avec pour objectifs de contribuer à :

- Prévenir localement l'émergence de situations d'illettrisme.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation d'illettrisme du territoire.
- Renforcer la cohérence des actions et des coopérations existantes.
- Développer des actions et des coopérations complémentaires.

La prévention et la lutte contre l'illettrisme ayant été intégrées aux objectifs prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale d'Aubervilliers, à travers ses appels à projets 2009 et 2010, la réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à des cofinancements du Contrat urbain de cohésion et du Fonds social européen, par l'intermédiaire de la cellule FSE du GIP inter-académique de Créteil, dans le cadre de la sous-mesure 411 « Innovations et adaptations pédagogiques ».

Ce diagnostic s'inscrit dans un contexte de montée en charge de la politique publique de prévention et de lutte contre l'illettrisme aux niveaux national et territorial :

- Dispositifs de longue date et plan de lutte contre l'illettrisme de l'Education nationale de début 2010.
- Implication croissante des acteurs de l'emploi et de la formation sur les compétences clés (accord cadre Etat/Pôle emploi/ANLCI de février 2010).
- Appel à projet 2010 du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) engageant et finançant les projets des OPCA sur les compétences clés, montée en charge du marché compétences clés du ministère du Travail.

L'élaboration de l'action

La Ville d'Aubervilliers, après un premier travail d'investigation auprès des acteurs territoriaux et l'organisation d'une première table ronde, en juin 2009, associant l'ANLCL et l'Education nationale, a souhaité mettre en place une démarche de diagnostic local.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à des financements du Contrat urbain de cohésion et du Fonds social européen, par l'intermédiaire de la cellule FSE du GIP inter-académique de Créteil, dans le cadre de la sous-mesure 411 « Innovations et adaptations pédagogiques ».

Le cabinet Geste a été missionné au début de l'année 2010 pour réaliser un état des lieux et accompagner l'élaboration concertée d'un plan d'actions.

L'état des lieux visait à identifier « qui fait quoi, où, comment, pour quels publics, depuis combien de temps, avec quelles compétences » en lien avec les enjeux de l'illettrisme sur le territoire pour « rendre claires et lisibles les actions conduites et les coopérations », et construire une base de réflexion sur les projets et acteurs qui pourraient être supports du futur plan d'actions.

L'état des lieux a été mené au premier semestre 2010 par entretiens auprès d'acteurs du territoire, animateurs ou opérateurs, sur des champs thématiques connectés avec les enjeux de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

En mai 2010, une synthèse de cet état des lieux a été présentée à un comité de pilotage, dont les membres étaient :

François SOULAGE, Président du Secours populaire,
Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers,
Tunis THEURIER-AZZOUZ, Ville - Maire-adjointe,
Omar AIT BOUALI, Ville - Maire-adjoint,
Yacine DIAKITE, Ville - Maire-adjointe,
Daniel GARNIER, Ville - Maire-adjoint,
Djemila KHELAF, Ville - Maire-adjointe,
Véronique DESSEN-TORRES, cabinet GESTE,
Frédéric BLACHIER, GIP CARIF IDF,
Khaled ABICHOU, ICI et LA,
Olivier ENDERLIN, GRETA Geforme - conseiller formation continue,
Laurence SIMONPIETRI, Déléguée du Préfet,
Diane ZARKOUT Inspectrice de l'Education Nationale,
Natacha DUMAY, IEN - Coordinatrice REP,
Eve MOULIN, Plaine Commune,
Vincent LAUNAY, Ville - DGS,
Sandrine MAURIN, Ville - CUCS,
Marc ASSALIT, Ville - Pôle éducation enfance,
Claude EMEL, Ville - DGA social,
Annie EQUINI, Ville - Service social,
Christophe LAPLACE-CLAVERIE, Ville - Mission solidarité.

Trois ateliers thématiques se sont ensuite tenus. L'élaboration du plan d'actions se voulant partenariale, la démarche a associé les acteurs territoriaux pour construire ensemble les propositions d'actions.

Atelier 1 : « Accompagnement emploi-insertion et compétences-clés à destination des salariés »

Atelier 2 : « Prévention de l'illettrisme, enfance, jeunesse, enseignement initial, parentalité »

Atelier 3 : « Actions de cohésion sociale, politique de la ville et initiatives associatives »

Ces groupes ont travaillé à formuler des pistes d'actions. Le 29 juin 2010, un deuxième comité de pilotage a permis d'étayer et de formaliser la réflexion engagée.

Cinq axes d'un plan d'action global ont été définis :

- **Prévenir l'illettrisme chez les enfants et les très jeunes adultes**
- **Promouvoir le retour à l'écrit et aux apprentissages des jeunes et des adultes**
- **Mieux repérer et mieux orienter les publics en situation d'illettrisme**
- **Former les jeunes et les adultes**
- **Piloter, observer et animer**

La feuille de route 2011

Quatre objectifs ont été dégagés pour l'année 2011 :

Accompagner le développement d'actions permettant aux publics de renouer avec les écrits et les apprentissages

Il s'agira de constituer et de former un groupe de « référents illettrisme », parmi les acteurs locaux déjà engagés sur les questions liées aux compétences de base : associations, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), lecture publique (médiathèques)...

Ces référents auront ensuite les missions suivantes :

- Repérer les actions sur les territoires pour enrichir le catalogue d'actions.
- Organiser des sessions de sensibilisation auprès des structures en contact avec la population.
- Accompagner l'émergence de nouvelles actions.

Sensibiliser les professionnels des secteurs emploi-insertion et social au repérage des situations d'illettrisme

Il s'agira d'organiser des sessions de sensibilisation des professionnels du secteur emploi-insertion (Mission locale, Maison de l'emploi, Projet de ville RSA, CCAS...) en s'appuyant sur l'ingénierie existante et le Centre de ressources régional Ici et Là, missionné au niveau régional pour déployer ces modules. Après avoir été sensibilisés, puis formés, les référents pourront démultiplier les sessions de sensibilisation dans toutes les structures dont les professionnels sont en contact avec la population.

Proposer de la formation aux compétences de base et des actions éducatives familiales pour les parents en situation d'illettrisme d'enfants scolarisés

En concertation avec les services de l'Education nationale, il s'agira de proposer des actions de formation aux compétences de base pour les parents en situation d'illettrisme d'enfants scolarisés. L'expérience des dispositifs existants à destination des parents relevant de l'alphabétisation ou du français langue étrangère seront un appui pour lancer des actions éducatives familiales.

Proposer de la formation aux compétences de base pour les salariés de la commune

La commune d'Aubervilliers a pu constater, parmi ses salariés, des besoins de formation de base, alors que le recours à l'écrit devient indispensable dans l'exercice des métiers des collectivités. Dans le cadre du plan communal de formation, des formations de base pourraient compléter les dispositifs de remise à niveau existants.

Ces quatre objectifs permettront la mise en place d'actions en 2011, en partenariat avec les acteurs locaux et en lien avec les institutions intervenant sur la question de l'illettrisme : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, GIP-CARIF Ile-de-France et centre de ressource régional Ici et là.

Ces objectifs figureront dans le Programme d'action municipale 2008-2014 et seront proposés pour figurer dans les priorités du prochain Contrat urbain de cohésion sociale.

- axe 1

Prévenir l'illettrisme chez les enfants et les très jeunes adultes

La politique publique de prévention de l'illettrisme chez les enfants et les très jeunes adultes s'appuie sur des dispositifs pilotés par des institutions et des opérateurs divers, dans les champs suivants :

- Le champ de l'éveil aux apprentissages et au rapport à la lecture.
- Le champ de l'apprentissage lui-même, et de l'apprentissage renforcé et/ou associé à des compléments pluridisciplinaires quand des difficultés apparaissent.
- Le champ des actions préventives familiales qui agissent sur la prévention de l'illettrisme des enfants en travaillant à la lutte contre l'illettrisme des parents.

Plusieurs engagements nationaux viennent réaffirmer les dynamiques conduites par les acteurs de l'éducation et de l'accompagnement des familles (accord Cadre ANLCI - Education nationale, accord cadre CNAF ANLCI). Au niveau local, les actions impliquent des acteurs aux compétences diverses : Education nationale, mais aussi politiques éducatives, de lecture publique, notamment.

Zoom sur l'existant sur le territoire d'Aubervilliers

Les dispositifs permettant l'éveil aux apprentissages, et notamment l'éveil à la lecture

La compétence lecture publique ayant été transférée à Plaine Commune par les villes de l'agglomération, depuis le 1^{er} janvier 2005, le réseau des **médiathèques** (23 médiathèques et 3 bibliobus) a développé des actions d'**éveil à la lecture** avec les crèches et les PMI (lecture aux enfants et proposition de documents aux parents pour un retour vers l'objet livre), mais aussi dans les quartiers.

Des **bibliobus** proposent des séances de lecture publique, comme c'est le cas à Aubervilliers, dans le quartier Robespierre-Cochennec.

Les médiathèques accueillent des classes encadrées par un enseignant et organise des visites découvertes ou des visites avec un projet de classe pour les écoles maternelles et élémentaires.

Elles développent par ailleurs, en partenariat avec l'Education nationale, des séances de **lecture individuelle accompagnée**, ainsi qu'un projet « **Lecture dans la ville** » proposant aux élèves de CE2, CM1, CM2 de voter pour un livre lauréat, dont ils peuvent ensuite rencontrer l'auteur.

Le projet « **Défi lecture** » de la circonscription d'Aubervilliers, qui s'inscrit dans le projet de l'Académie de Créteil de lutte contre la difficulté scolaire, mis en place depuis 2009, s'inscrit dans le cadre du volet éducatif du CUCS 2010.

Ce « Défi lecture » est porté par l'équipe de circonscription et sera alimenté par les actions des enseignants de l'Education nationale, avec leurs élèves de CM1, CM2 et 6^e et de grande section CP.

L'association ANGI, soutenue par le CUCS, propose des **lectures en plein air** dans le cadre de l'action de prévention par l'égal accès à la culture et aux loisirs, l'éducation à l'altérité et la sensibilisation au cadre de vie.

L'association Lire et Faire lire décline également des actions sur le territoire. Cette association intervient déjà dans certaines écoles de la ville sur le temps de l'inter-classe.

Les dispositifs pour accompagner les apprentissages et surmonter les difficultés qui éloignent des apprentissages

• *Les dispositifs internes à l'Education nationale*

L'accompagnement éducatif

Des intervenants, professeurs des écoles ou intervenants extérieurs, dont l'activité est financée par l'Education nationale, proposent à des groupes d'enfants d'élémentaire volontaires (12 à 15 enfants par groupe) de l'aide au travail scolaire, des activités culturelles et artistiques, des ateliers d'éducation physique, jeux d'échec et de langues vivantes, principalement en anglais, au sein des écoles élémentaires. Par ailleurs, Aubervilliers est circonscription-pilote pour l'évaluation « Accompagnement éducatif et réussite scolaire ».

L'aide personnalisée

Avec l'accord des parents, une aide personnalisée est proposée en individuel ou en petits groupes aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, en difficulté passagère.

• *Les dispositifs partenariaux*

Le Programme de Réussite éducative d'Aubervilliers s'appuie sur un responsable et des référents dont les postes sont financés dans le cadre de cette politique contractuelle avec l'Etat, pour accompagner les parcours d'enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire (582 enfants concernés en 2009 sur 29 écoles) en partenariat avec l'Education nationale, les centres de loisirs, le CMPP, le Service social municipal et des associations développant des projets répondant aux problématiques identifiées. Pour répondre à des difficultés d'expression d'enfants suivis dans le cadre du PRE, des cours de théâtre collectifs ont par exemple été mis en place avec la Compagnie Mister Bouffe.

Le dispositif de « persévérance scolaire » a été mis en place, depuis 2008, par la Ville, en partenariat avec l'Education nationale et le Conseil général. Dans la continuité du parcours scolaire des adolescents dans l'objectif de lutter contre le décrochage scolaire, ce dispositif d'accueil et d'accompagnement des collégiens s'inscrit dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire, avec la prise en charge des exclus temporaires d'une durée de 3 à 8 jours et/ou les élèves ayant une mesure conservatoire dans le cas de conseil de discipline, est une priorité. Ce temps, en amont du décrochage et de l'absentéisme avéré, permet de sensibiliser, de remobiliser les adolescents sur leur scolarité.

Suite à la décision d'exclusion ou du conseil de discipline, une proposition est faite par le principal du collège à la famille sur la possibilité de prise en charge de leur enfant par un éducateur du dispositif de persévérance scolaire durant le temps de l'exclusion ou de la mesure conservatoire. Si la famille accepte, un premier entretien d'accueil est organisé, en présence des parents, du jeune, du référent collège et de l'éducateur, entre 1 et 3 jours après la décision de l'exclusion.

La prise en charge est contractualisée par la famille, l'adolescent et l'éducateur (fiche de protocole d'admission). Un parcours de prise en charge éducative est alors déterminé. Durant le temps de l'exclusion, le jeune participe à des modules et des ateliers en lien avec son parcours personnalisé et individualisé où il rencontre des professionnels, réfléchit sur les problématiques et thèmes de la sanction, des attitudes et des comportements, de la scolarité, de l'orientation, du rapport aux adultes... A l'issue de cette prise en charge, un entretien bilan est effectué et un suivi éducatif peut se mettre en place. Un projet de structure à destination des jeunes adultes de 16-18 ans sortis du système scolaire est en cours d'étude. Un **CMPP** prend en charge les enfants relevant de ses compétences (aide médico-psychologique). Des acteurs associatifs proposent un accompagnement éducatif individualisé, à l'image de l'AFEV qui s'appuie sur des étudiants bénévoles pour cela.

L'accompagnement scolaire

Différentes associations d'Aubervilliers, comme l'Office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers (OMJA), l'Association nouvelle génération immigrée (ANGI) ou l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT), interviennent par ailleurs sur la question de l'accompagnement scolaire, en proposant aux enfants scolarisés un accueil et une aide aux devoirs.

• Les actions à destination des parents

Trois dispositifs s'approchant de ce champ dans le principe sont déclinés sur le territoire d'Aubervilliers, dont les bénéficiaires sont aujourd'hui exclusivement des personnes relevant de l'alphabétisation ou du français langue étrangère.

La « **mallette des parents** », dispositif de l'Education nationale, s'articule autour de trois propositions d'ateliers aux parents ne maîtrisant pas la langue française : atelier informatique pour permettre l'accès au « cartable en ligne », outil de lien avec l'école ; atelier linguistique, atelier « accompagnement des adolescents ».

Le dispositif « **Ouvrir l'école aux parents pour l'intégration** » de l'Education nationale, qui se déroule dans les groupes scolaires Firmin Gémier et Macé-Condorcet, le soir de 18 h à 20 h, et est proposé aux parents nouvellement arrivés en France. Ces parents ont déjà la maîtrise de leur propre langue d'origine (le lire et l'écrire). Ce dispositif propose deux cours par semaine : un sur le fonctionnement de l'école qui est assuré par un professeur des écoles, et un cours de linguistique assuré par un formateur FLE du Greta.

A titre expérimental, en partenariat avec l'Inspection académique et le Conseil général de Seine-Saint-Denis, deux **ateliers sociolinguistiques**, animés par l'association ASEA et financés dans le cadre du CUCS en direction des parents des collégiens, se déroulent dans les collèges Diderot et Rosa Luxemburg. Par l'apprentissage du français de la vie quotidienne, sont abordés le fonctionnement du collège et la scolarité de leurs enfants.

Enjeux

1. Maintenir la coordination existante entre acteurs (Education nationale, Plaine Commune, Etat, Ville) pour continuer à animer cette offre riche et dynamique de dispositifs de prévention de l'illettrisme chez les enfants et les très jeunes adultes.
2. Développer une offre d'actions à destination des parents en situation d'illettrisme.
3. S'appuyer sur le projet de structure destinée aux jeunes adultes (16 -18 ans) pour y développer une dimension « prévention de l'illettrisme ».

Projets d'actions complémentaires

Projet 1 : Intégrer les savoirs de base au projet de structure destinée aux 16-18 ans sortis du système scolaire.

Le Pôle Education-Enfance de la ville d'Aubervilliers développe actuellement une réflexion en vue de l'ouverture d'une structure destinée aux jeunes adultes de 16-18 ans sortis du système scolaire. Cette structure, qui prévoit de travailler à la fois sur le rapport aux savoirs et sur l'estime de soi (sans lien direct dans un premier temps avec l'insertion professionnelle), intégrerait l'acquisition ou la consolidation des savoirs de base.

Projet 2 : Proposer de la formation aux compétences de base et des actions éducatives familiales pour les parents en situation d'illettrisme d'enfants scolarisés.

Il s'agirait de proposer des actions de formation de base pour les parents en situation d'illettrisme d'enfants scolarisés. L'expérience des dispositifs existants à destination des parents relevant de l'alphabétisation ou du français langue étrangère pourrait être un bon appui pour lancer des actions éducatives familiales.

L'atelier informatique (existant dans la mallette des parents) pourrait être une idée à réapproprier pour ce nouveau dispositif car il peut permettre d'« accrocher » des parents en situation d'illettrisme sans stigmatisation. Par ailleurs, les actions éducatives familiales, accompagnées par une ingénierie de projet conduite par l'ANLCL, peuvent servir de référence pour élaborer ce type d'action.

La connaissance du public est essentielle pour comprendre les obstacles rencontrés par les élèves dans les apprentissages fondamentaux.

- axe 2

Promouvoir le lien à l'écrit et aux apprentissages des jeunes et des adultes

Pour des personnes en situation d'illettrisme, il est souvent nécessaire de concevoir des actions dites de « remédiation » pour (re)construire de l'appétence pour les apprentissages avant, parfois, d'envisager une adhésion éventuelle à un projet de formation.

De nombreuses actions non spécifiques au champ de la prévention ou de la lutte contre l'illettrisme peuvent proposer ces « mises en dynamique » aux personnes dont la faible maîtrise des compétences de base est repérée et qui n'iraient pas facilement vers une formation. Ces actions sont par essence des actions qui se construisent en contact direct avec la population : actions jeunesse, sport, culture, loisirs, citoyenneté...

Zoom sur l'existant sur le territoire d'Aubervilliers

Il existe sur le territoire d'Aubervilliers des actions qui favorisent le retour aux apprentissages ou le retour à un contact avec l'écriture, la lecture et l'objet livre, dans le cadre de la politique de la ville, dans le cadre des actions jeunesse, dans le cadre des actions éducatives, dans le cadre des politiques de lecture publique... Quelques exemples sont proposés ci-dessous mais ils ne suffisent pas à épuiser la richesse des initiatives qui pourraient aisément réapproprier cet objectif.

La lutte contre l'illettrisme est un des objectifs du **Contrat urbain de cohésion sociale** (CUCS) et cet objectif figure dans l'appel à projet : « Favoriser l'insertion professionnelle et sociale : par le développement d'actions d'apprentissage de savoirs de base (actions de lutte contre l'illettrisme) ».

Le CUCS a par exemple soutenu dans ce cadre les projets suivants :

- Le projet « Slam Caravane » de l'association Riposte, qui favorise le rapport à l'écriture à travers le Slam.
- Le Conseil local des jeunes, rédige des bulletins, à partir de ses participations à diverses manifestations concourant à une implication citoyenne.
- L'Espace numérique Multimédia de l'OMJA développe des projets dans les maisons de jeunes portant sur la découverte et la maîtrise des outils bureautiques et multimédia.

Les **médiathèques**, au-delà de ce qu'elles proposent pour les enfants, ouvrent leurs espaces multimédia aux groupes de formation sur les compétences de base

et/ou aux ateliers de recherche d'emploi, ce qui permet à certains publics (certes relevant quasi-exclusivement de l'alphabétisation et du français langue étrangère) d'établir un contact, parfois accompagné, avec le livre. Les bibliobus et les lectures publiques bénéficient également aux adultes. Elles travaillent par ailleurs avec les parents en PMI, en proposant notamment des livres illustrés et/ou à gros caractères.

Ces actions, pour lesquelles le retour aux apprentissages ou le lien avec la lecture et l'objet livre n'est pas nécessairement l'objectif premier, ne sont pas toujours connues et/ou reconnues comme participant à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Par ailleurs, certaines actions menées sur le territoire pourraient développer plus et mieux cette dimension contributive au retour aux apprentissages et au lien avec l'écrit, en s'appuyant sur le réseau des écrivains publics bénévoles, les permanences d'accès au droit, les médiateurs sociaux et culturels...

Enjeux

1. Mieux reconnaître le rôle des actions territoriales dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme.
2. Encourager les acteurs à intégrer ces dimensions dans leurs actions en les accompagnant et en les outillant.
3. Sensibiliser les acteurs sur la contribution de ce type d'action à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.
4. Préciser les attentes à l'égard des opérateurs et construire des critères d'analyse d'une action qui permettrait de dire ce en quoi elle contribue à la prévention et/ou à la lutte contre l'illettrisme, notamment vis-à-vis des financeurs (CUCS, subventions municipales aux associations...).
5. Communiquer à partir d'exemples.
6. Outiller le recours à l'ingénierie financière potentiellement mobilisable (fondations, Fonds social européen...).

Projets d'actions complémentaires

Projet 3 : Accompagner le développement d'actions permettant aux publics de renouer avec les écrits et les apprentissages

Il s'agirait de constituer et former un **groupe de référents** présents sur les quartiers de la commune et en mesure à la fois d'identifier les actions existantes et d'accompagner les opérateurs à leur développement.

Les référents « illettrisme » seraient identifiés parmi les opérateurs et/ou **les services présents sur la commune**. Ces référents peuvent être des associations, des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des acteurs de la lecture (médiathèque)... Certains peuvent être déjà engagés sur les questions liées aux compétences de base (AFL, ASEA, Régie de quartier... sous réserve de leur adhésion au projet), d'autres peuvent être plus « novices ».

Une **formation-action** de ces référents serait tout d'abord organisée. Elle permettrait de :

- Partager un langage commun, des outils de repérage des situations ou d'orientation.
- Pré-construire un catalogue d'actions existantes (à enrichir ensuite).
- Identifier des critères permettant de dire qu'un projet est considéré comme participant à la prévention ou à la lutte contre l'illettrisme (exemples de critères : « permet la reformulation d'une pensée par écrit », « encourage le récit oral », « encourage l'écoute et la compréhension d'un récit oral », « encourage la mobilisation des supports écrits »...).
- Echanger et se former sur les modalités d'accompagnement à l'émergence des projets permettant aux publics de renouer avec les écrits et les apprentissages (notamment en cherchant des « prétextes » au retour à l'écrit : code de la route, liens éducatifs à ses enfants, documents administratifs...), voire construire un « guide » de l'émergence de ces actions.

Ces référents repèreraient ensuite les actions sur les territoires pour enrichir le **catalogue d'actions** (ce catalogue permet de donner des exemples aux autres opérateurs – il peut être envisagé par ailleurs de travailler sur ce catalogue, qui est un support écrit, avec des personnes en difficulté avec l'écrit).

Les référents auraient ensuite, en continu, la charge de :

- Organiser des sessions de sensibilisation auprès des structures en contact avec la population sur le territoire.
- Accompagner l'émergence de nouvelles actions.

Ce projet d'action est « englobant » en ceci qu'il vise plutôt le système qui permettra l'émergence et le suivi des actions dans ce champ. Il n'empêche pas de penser, dès le lancement du plan, des actions plus directement opérationnelles : association avec les auto-écoles pour un travail sur le code de la route et les compétences de base (les outils et les pédagogies existent), association avec les structures offrant un service aux usagers impliquant la maîtrise de l'écrit pour construire des projets croisant par exemple compétences de base et renseignements de documents administratifs...

• axe 3

Mieux repérer et mieux orienter les publics en situation d'illettrisme

Les situations d'illettrisme sont souvent « cachées » par les personnes elles mêmes, ce qui rend difficile à la fois le repérage et l'accompagnement des situations individuelles, mais également l'observation territoriale et donc l'analyse partagée des besoins. La sensibilisation au repérage et l'outillage pour l'orientation est toujours une entrée essentielle de la politique publique de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

La sensibilisation permet :

- De mieux observer le phénomène de l'illettrisme sur un territoire.
- D'optimiser l'orientation vers des actions de remédiation et/ou de formation aux personnes concernées.

Pôle emploi a fait ce constat au niveau national et a signé le 4 février 2010 un accord cadre avec l'Etat, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme visant notamment à organiser la sensibilisation de ses conseillers au repérage. Cet accord national est en cours de déclinaison en France et en Ile-de-France.

Le plan régional de lutte contre l'illettrisme a également fait de la sensibilisation des acteurs au « repérage » une priorité.

Zoom sur l'existant sur le territoire d'Aubervilliers

De nombreux acteurs en contact avec la population (acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation, mais aussi associations, structures administratives, structures de services...) peuvent potentiellement repérer des situations d'illettrisme.

Sur le territoire d'Aubervilliers (comme sur de nombreux autres territoires), ce repérage est parfois effectif.

L'association ASEA, en partenariat avec la Poste, utilise des outils pédagogiques, dans le cadre de ses ateliers socio-linguistiques, pour favoriser le repérage et l'orientation sur des ateliers sociolinguistiques (les personnes orientées relèvent néanmoins principalement de l'alphabétisation et du FLE). Cette dynamique mériterait d'être soutenue et renforcée au service de l'orientation vers des actions d'accompagnement, de remédiation et/ou de formation.

Cela implique de sensibiliser les acteurs au phénomène de l'illettrisme (souvent plus caché par les personnes que l'analphabétisme ou encore le besoin de français langue étrangère), mais aussi de les outiller sur les techniques du repérage, tout en distinguant ce qui peut être de leur ressort (repérage / orientation) et ce qui est du ressort des opérateurs de formation (diagnostic).

Par ailleurs, l'expérience montre que le repérage des situations est utile sur les parcours (au-delà de l'observation collective) à condition de préciser les orientations possibles.

Dans le cadre de la compétence emploi-insertion, Plaine Commune édite depuis 2007 un « **Guide des dispositifs de formation linguistique** » existant sur le territoire, actuellement en cours de réactualisation.

Il manque néanmoins un « catalogue » de toutes les **actions de « remédiation »** non spécifiques au champ de la prévention ou de la lutte contre l'illettrisme, mais qui peuvent proposer ces « mises en dynamique » aux personnes dont la faible maîtrise des compétences de base est repérée et qui n'iraient pas facilement vers une formation.

Enjeux

1. Sensibiliser et outiller les acteurs en contact avec la population pour optimiser le repérage des situations d'illettrisme et favoriser l'orientation vers la formation ou vers toute autre action de remédiation.
2. Rendre lisible et visible l'offre de formation et d'actions de « remédiation » pour outiller les acteurs en charge du repérage et de l'orientation.

Projets d'actions complémentaires

Projet 4 : Sensibiliser les acteurs au repérage des situations d'illettrisme

Il s'agirait d'organiser des sessions de sensibilisation des acteurs locaux, en s'appuyant sur l'ingénierie existante et le Centre de ressources régional Ici et Là, missionné au niveau régional pour déployer ces modules.

Pourraient être ciblés les publics suivants : des « référents illettrisme », des conseillers de la Mission locale, les conseillers Pôle emploi.

Après avoir été sensibilisés, puis formés (cf. projet 3), ils pourraient démultiplier les sessions de sensibilisation dans toutes les structures, dont les professionnels sont en contact avec la population, à mesure de l'émergence des demandes.

Dans un deuxième temps, les conseillers Pôle emploi bénéficieront par ailleurs d'une session de sensibilisation dans le cadre de l'accord cadre Etat - ANLCL - Pôle emploi.

Projet 5 : Diffuser l'information sur l'offre de formation et d'actions de remédiation existante

Plaine commune est en train d'actualiser sa brochure sur l'offre de formation linguistique sur le territoire. Elle pourra être réappropriée à Aubervilliers au service de ce projet.

Par ailleurs, dans le cadre du projet 3, il est prévu que les référents co-construisent puis enrichissent un catalogue d'actions de remédiation participant à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire. Ce catalogue méritera d'être diffusé auprès des acteurs de proximité (dont de l'emploi, mais pas uniquement) afin de favoriser les orientations.

- axe 4

Former les jeunes et les adultes

La formation est l'action de lutte contre l'illettrisme par excellence puisque c'est le lieu des ré-apprentissages (les autres axes de travail montrent néanmoins qu'elle est évidemment centrale mais pas suffisante dans une politique territoriale de prévention et de lutte contre l'illettrisme).

Le champ de la formation est néanmoins complexe à décrypter, car l'éligibilité aux dispositifs croise :

- Des distinctions sur les problématiques linguistiques (illettrisme / alphabétisation / Français langue étrangère),
- Des approches par les compétences (compétences clés, quel que soit le parcours linguistique ou migratoire),
- Des distinctions de statuts et d'âge inhérentes aux dispositifs de formation professionnelle (formation des demandeurs d'emploi : marché compétences clés de la DIRECCTE, plan départemental d'insertion du Conseil général pour les bénéficiaires du RSA, Avenir Jeunes de la Région pour les jeunes, Formation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, offre de Pôle emploi / formation des salariés prise en charge par les OPCA ou le CNFPT / Formation des salariés en insertion, prise en charge par les OPCA ou le marché compétences clés de la DIRECCTE).

Zoom sur l'existant sur le territoire d'Aubervilliers

Les dispositifs de formation mobilisables sur le territoire sont les suivants :

Pour les publics jeunes

Le dispositif **Avenir jeunes** de la Région destiné aux publics jeunes relevant de l'illettrisme, de l'alphabétisation et du français langue étrangère : diagnostic réalisé par « le Pôle », marché de formation réalisé par un groupement d'organismes de formation (dont FIDE et AEFTI).

Quelques approches « compétences de base » dans l'apprentissage (cf. CFA du bâtiment dans le cadre des actions passerelle).

Entrée possible pour des jeunes très éloignés de l'écrit au sein des **Ecoles de la deuxième chance** de Seine Saint Denis.

Pour les demandeurs d'emploi et salariés en insertion

Marché compétences clés de la DIRECCTE destiné à tous les demandeurs d'emploi et salariés en insertion ne maîtrisant pas les compétences clés : la phase de diagnostic n'est pas distinguée, formations réalisées Greta Geforme, les prescripteurs sont agréés (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, Maison de l'emploi, les centres ressources illettrisme).

Marché OFII pour les publics en Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et hors CAI relevant de l'alphabétisation ou du français langue étrangère (hors illettrisme) ; diagnostic (non distingué dans le marché) réalisé par le Pôle et formation réalisée par Spirale dans le cadre d'un groupement d'organismes de formation.

Ateliers de socialisation à composante langagière (ASL) pour des publics relevant de l'alphabétisation et du français langue étrangère, financés dans le cadre du CUCS.

Le PLIE propose des actions de formation de base.

La Régie de quartier propose des formations financées par son OPCA Habitat : formation pour les femmes, actions sur le lien avec l'écrit pour les hommes et formations linguistiques et ASL (public relevant principalement de l'alphabétisation et du FLE).

A noter que le Plan départemental d'insertion n'a plus d'offre sur l'illettrisme depuis 2010 pour les bénéficiaires du RSA, mais continue à proposer une offre alphabétisation et Français langue étrangère.

Pour les salariés

La commune d'Aubervilliers souhaite engager un projet de formation de base pour ses salariés, qui compléterait les dispositifs de remise à niveau existants.

Des cours du soir sont proposés, au sein de la Mission locale, par des professeurs à des salariés (relevant essentiellement de l'alphabétisation et du français langue étrangère).

Actions de proximité

En 2010, des ateliers de socialisation à composante langagière, destinés à des femmes, ont été mis en place par le Greta-Geforme, en lien avec les boutiques de quartier de la ville d'Aubervilliers et avec le soutien du FSE. Ces cours préparent les participants à présenter le DILF (Diplôme Initial de Langue Française).

Enjeux

1. Rendre lisible et diffuser l'information sur l'offre (cf. réactualisation du guide - projet 5).
2. Favoriser l'orientation des personnes en situation d'illettrisme vers les formations dont ils peuvent bénéficier (marché compétences clés, marché Avenir jeunes, offre pour les salariés financée par les OPCA, notamment), en sensibilisant les acteurs (cf. projet 4).
3. Envisager (après la phase de sensibilisation au repérage qui permettra d'identifier les besoins et d'orienter, cf. projet 4) de proposer une offre « de proximité » hors marchés de formation aux personnes en situation d'illettrisme. Cette offre pourrait s'appuyer sur le principe des ASL et/ou des actions de remédiation (cf. projet 3).
4. Décliner le projet de formation de base pour les salariés de la commune (cf. projet 6).
5. Identifier des projets « supports » permettant de développer la formation de base (cf. projets 7, 8, et 9).

Projets d'actions complémentaires

Projet 6 : Proposer de la formation de base aux salariés de la commune

La commune d'Aubervilliers a pu constater, parmi ses salariés, des besoins de formation de base : les supports écrits existants (demandes de mobilité, formulaire sur les besoins de formation...) ne sont pas toujours remplis, certains évitements se font jour (« je ne suis pas très familier avec l'ordinateur », « j'ai oublié mes lunettes »). Le recours à l'écrit devient pourtant indispensable dans l'exercice des métiers des collectivités (bureautique, traçabilité...).

La Ville souhaite donc engager un projet de formation de base, qui compléterait les dispositifs de remise à niveau existants, et est en train de construire un dispositif ad hoc avec ses partenaires pour décliner ce projet. Le CNFPT, engagé sur ces sujets (notamment par l'accord cadre avec l'ANLICI), propose des outils (mallette sur l'illettrisme, dispositifs de formation) et des compétences qui peuvent être utilement appropriées par la commune.

Projet 7 : Intégrer une dimension formation « compétences de base » au projet d'Agence locale des services à la personne

La commune d'Aubervilliers envisage de mettre en place sur son territoire une Agence locale des services à la personne. Une proportion importante des salariés du secteur des services à la personne ont une insuffisante maîtrise des compétences de base, qu'ils aient eu des parcours migratoires ou pas. Plusieurs OPCA sont mobilisés pour soutenir l'effort de formation de base, notamment dans ce secteur.

Il s'agirait par cette action de mailler le projet de mise en place d'une Agence locale des services à la personne avec un projet de formation de base pour les salariés recrutés / à recruter et de permettre ainsi à des demandeurs d'emploi ne maîtrisant pas toutes les compétences de base d'être recrutés en même temps qu'ils intègrent un parcours de formation. Il faudrait pour cela travailler avec les structures emploi / formation du territoire, avec Pôle emploi et avec les OPCA, pour construire des parcours de formation pour des demandeurs d'emploi (futurs salariés) puis pour les salariés.

Projet 8 : Promouvoir les projets « compétences de base » au sein des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les structures d'insertion par l'activité économique identifient de nombreuses situations d'insuffisante maîtrise des compétences de base parmi leurs bénéficiaires et salariés en insertion et construisent souvent des solutions (cf. existant). Ces initiatives gagneraient à être mutualisées et développées, à l'instar de ce qui a pu être développé sur d'autres territoires.

Il s'agirait dans ce projet à la fois de proposer des formations de base aux salariés en insertion dans les SIAE, d'initier une dynamique inter-SIAE dans une logique de territoire, mais aussi de constituer des actions « exemples » dans les SIAE du territoire, qui peuvent inspirer d'autres opérateurs hors IAE.

Opérationnellement, les acteurs seraient invités à se réunir lors de séances animées par un acteur ressource pour réfléchir sur des projets communs de formation de base en lien avec les OPCA et/ou les structures du territoire proposant des actions mobilisables dans le cadre de ce projet.

Projet 9 : Promouvoir les projets « compétences de base » dans le cadre des partenariats de recrutement sur le territoire.

Dans la période actuelle, les enjeux de ré-acquisition des compétences de base et/ou de compétences clés sont particulièrement d'actualité dans les politiques publiques de l'emploi et de la formation : le FPSPP (Fonds paritaire pour la sécurisation des parcours professionnels) a voté une enveloppe de 90 millions d'euros au printemps 2010 pour que les OPCA puissent, après leur soumission à l'appel à projet, développer des actions de formation sur les compétences clés et que Pôle emploi intègre ces dimensions dans les formations proposées ; par ailleurs, Pôle emploi a signé un accord avec l'ANLCI pour le développement de son action en la matière. Les acteurs qui impulsent ces dynamiques cherchent à les décliner sur les territoires.

L'occasion d'un recrutement important comme celui de la **Zac du Canal** et /ou les **partenariats noués dans le cadre de la clause d'insertion** pourraient être saisis pour construire des parcours de formation croisant la ré-acquisition des compétences clés et l'acquisition de compétences techniques favorisant l'accès aux postes. Plusieurs expérimentations probantes peuvent d'ores et déjà servir d'exemple.

Ce projet implique bien entendu un rapprochement avec la Maison de l'emploi de Plaine Commune, qui a la compétence emploi insertion sur le territoire.

Plus largement et en lien avec la Maison de l'emploi de Plaine Commune, il pourrait être envisagé de proposer l'intégration de la thématique « **compétences de base** » à la charte entreprises et territoire de Plaine Commune. Ce serait une occasion de se rapprocher des OPCA qui vont développer ce type de projet dans les mois à venir, en déclinaison de l'appel à projet du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) sur les compétences clés.

- axe 5

Piloter, observer et animer

Le recul sur la mise en œuvre des politiques publiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, tout comme les travaux préparatoires (état des lieux et groupes de travail) montrent qu'il n'est pas aisé pour les acteurs, à Aubervilliers comme ailleurs, de se saisir de l'enjeu de l'illettrisme : d'une part l'observation n'est pas simple (stratégies de contournement) et l'analyse du besoin est donc parfois difficile à partager ; mais surtout, prévenir et lutter contre l'illettrisme impliquent de mobiliser des acteurs, des dispositifs et des champs d'actions divers qui, bien que participant ou pouvant participer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, ne s'identifient pas toujours comme tels.

Pour mener une politique publique de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il est donc capital de mobiliser et d'animer en continu un réseau d'acteurs autour de cet enjeu, ce qui rend indispensable la construction d'un système de pilotage et d'animation solide et légitime auprès des partenaires.

Zoom sur l'existant sur le territoire d'Aubervilliers

Sur l'observation locale des besoins en matière d'illettrisme ou de difficultés d'apprentissage

Il existe des données issues de tests et d'observations par des acteurs territoriaux qui peuvent être partagées (si consolidées et non individuelles) :

- Des données consultables des évaluations de l'Education nationale.
- Des données de suivi du PRE et des autres dispositifs de suivi ou de prise en charge des enfants scolarisés.
- Des données, issues des tests de la Journée d'appel et de Préparation à la Défense (JAPD) administrés aux jeunes de 17 ans, transmises à la mission locale.
- Un logiciel Parcours 3 de suivi des jeunes accueillis et accompagnés à la Mission locale qui pourrait permettre de suivre l'insuffisante maîtrise des compétences clés (après sensibilisation des conseillers).
- Des données sur les prescriptions et les entrées en formation sur le dispositif de formations compétences clés de la DIRECCTE qui peuvent être fournies par le prestataire de formation sur ce marché (Greta Geforme) en distinguant les situations d'illettrisme et les habitants d'Aubervilliers.

Dans le cadre d'un plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui souhaite mieux analyser les besoins en la matière sur un territoire, il serait intéressant de mettre en place un dispositif d'observation partagée.

Sur le pilotage et l'animation de la thématique

Cette dynamique transversale implique la mobilisation de nombreux partenaires : en interne de la collectivité, divers services doivent être impliqués ; sur le territoire, des opérateurs de tous types peuvent être mobilisés. Un travail d'investigation et de réflexion, qui a trouvé son prolongement dans l'état des lieux et la concertation

menés en lien avec le cabinet Geste sur financement FSE, a été conduit depuis deux ans.

Dans la perspective de la montée en charge du projet, il paraît essentiel de construire un pilotage et une animation territoriale structurée de cette dynamique, par essence difficile à entretenir et à décliner parce que transversale.

Enjeux

1. Organiser le partage d'information pour disposer de données d'observation partagées sur l'insuffisante maîtrise des compétences de base des adultes et les difficultés d'apprentissage chez les enfants scolarisés sur le territoire, afin de mieux légitimer et calibrer l'action.

2. Concevoir un pilotage et une animation technique solides et légitimes, afin d'asseoir le partenariat, de concevoir et de suivre l'action dans sa dimension stratégique autant que dans sa dimension technique.

Projets d'actions complémentaires

Projet 10 : Observer l'illettrisme et les difficultés d'apprentissage

Il s'agirait de rencontrer, puis de réunir régulièrement, les acteurs disposant de données pour concevoir puis actualiser un tableau de bord qui recenserait notamment les données suivantes :

- Les difficultés de lecture, d'écriture et mathématiques des enfants scolarisés sur le territoire.
- Les données sur les difficultés de lecture et d'écriture repérées lors de la JAPD auprès des jeunes de 17 ans.
- Les données de l'observation des difficultés sur les compétences clés identifiées par la Mission locale et recensées dans son logiciel de suivi Parcours 3.
- Les données sur les personnes en situation d'illettrisme auxquelles est prescrite une formation du dispositif compétence clés, ainsi que les données sur celles qui entrent en formation dans le cadre de ce dispositif.
- Les informations sur ces situations qui pourraient être transmises par d'autres acteurs en contact avec la population albertivillarienne.

Projet 11 : Piloter et animer la dynamique d'action sur le territoire

Il s'agirait de constituer un comité de pilotage et de le réunir ensuite a minima deux fois par an pour concevoir et suivre l'action dans sa dimension stratégique. Il pourrait être utile, dans le prolongement du séminaire, de concevoir une séance d'information / sensibilisation sur l'illettrisme, le contexte et l'émergence des projets d'action d'Aubervilliers pour « mettre tout le monde au même niveau d'information » et favoriser l'implication.

A noter que l'idée d'un « lieu ressource » a souvent émergé dans les débats. L'animation technique, en lien avec les référents, peut être considérée comme répondant à cette fonction « ressource », sans pour autant figer une structure et des moyens trop importants pour un démarrage de dynamique.

Prévenir et lutter contre l'illettrisme : de quoi parle-t-on ?

Les notions

Les compétences de base recouvrent trois grands domaines :

- Les compétences langagières : communication orale, communication écrite (lecture, écriture).
- Les compétences mathématiques : capacité à manier les nombres (numératie), compter, opérer sur des grandeurs.
- Les compétences cognitives : raisonnement logique, résolution de problèmes, repérage dans l'espace et dans le temps, concentration, mémorisation...

Les compétences de base sont le « noyau dur » des compétences clés définies par l'Europe : communication en langue maternelle, communication dans une langue étrangère, culture mathématiques et compétences de base en sciences et technologies, culture numérique, apprendre à apprendre, compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques, esprit d'entreprise, sensibilité culturelle.

Ces compétences clés sont déclinées en France de plusieurs manières :

Le référentiel des compétences clés en situation professionnelle (ANLCI, 2009)

Comprendre et s'exprimer, Lire et écrire, Compter, Se situer dans l'espace temps, Utiliser les outils numériques professionnels et personnels, Posséder les prérequis techniques du métier ou de l'activité, Se situer sur le plan relationnel, Maîtriser des savoir-faire gestuels et sensoriels, Se conformer aux normes régissant l'activité professionnelle, Prendre en compte les valeurs de la culture de l'autre.

La circulaire DGEFP n° 2008/01 du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'Emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle

« Les actions de formations qui seront mises en place dans le cadre des marchés de formation "compétences clés" viseront la maîtrise d'une ou plusieurs des compétences clés suivantes, en lien direct avec le projet d'insertion dans l'emploi des personnes : Communication en français, Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies, Culture numérique, Apprendre à apprendre, Communication en langue étrangère ».

La loi d'orientation et de programmation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (décret d'application 11 juillet 2006)

Tout élève doit maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire un « socle commun de connaissances et de compétences » : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

La faible maîtrise des compétences de base concerne des personnes qui présentent des problématiques et des parcours très divers :

- Les personnes analphabètes n'ont jamais été scolarisées. Elles doivent apprendre pour la première fois.
- Les migrants qui arrivent en France après une scolarisation dans leur langue d'origine doivent apprendre une langue nouvelle à partir des techniques du « français langue étrangère ».
- Les personnes en situation d'illettrisme ont été scolarisées en France mais n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et/ou de certaines compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de

réapprendre, de ré-acquérir les compétences de base dans le cadre de la formation.

- Les personnes en situation d'illettrisme ont, plus souvent que les autres, tendance à développer des « stratégies de contournement » pour ne pas révéler leurs difficultés.
- Elles ont en général une faible appétence à la formation a priori, car elles peuvent garder un mauvais souvenir de l'école.
- Enfin, certaines personnes, quel que soit leur parcours, maîtrisent les compétences de base mais éprouvent des difficultés lors de la mise en application : elles ont besoin d'une remise à niveau.

Les champs de l'action

Qu'est-ce qu'une action de « prévention » de l'illettrisme ?

Une action dite de « prévention de l'illettrisme » est une action qui contribue à prévenir la faible acquisition des savoirs et compétences de base ou à limiter la perte d'une acquisition antérieure.

Les actions de prévention s'adressent en ce sens :

- Aux enfants en cours d'apprentissage.
- Aux jeunes adultes et adultes n'ayant pas acquis les savoirs et compétences de base.
- Aux jeunes adultes et adultes risquant de perdre l'usage des savoirs et compétences de base.

On distingue trois types de prévention :

- La prévention primaire : en amont et autour des apprentissages.
- La prévention secondaire : en accompagnement des difficultés repérées d'apprentissage.
- La prévention tertiaire : à l'issue des apprentissages, quand ces derniers ont été insuffisants et /ou quand on en perd les acquisitions parce qu'ils sont trop rarement mobilisés.

Certaines actions de prévention sont dites « universelles » en ce sens qu'elles s'adressent à tous. C'est par exemple le cas d'une action visant à favoriser le goût de la lecture chez les jeunes enfants. D'autres actions sont destinées plus spécifiquement à une population ou à des individus exposés à un risque identifié.

Qu'est-ce qu'une action de lutte contre l'illettrisme ?

Une action dite de « lutte contre l'illettrisme » est une action qui permet aux personnes en situation d'illettrisme de renouer avec les apprentissages de savoirs et de compétences de base. Les actions de formation pour le (ré) apprentissage des savoirs et des compétences de base sont évidemment au cœur des dispositifs d'actions de lutte contre l'illettrisme.

Néanmoins, il est avéré que les publics en situation d'illettrisme vivent souvent cette situation sans en parler, voire en la cachant. Il est donc particulièrement difficile de repérer leurs besoins de formation. Les actions de repérage du besoin des personnes sont en conséquence un champ d'actions incontournable de la lutte contre l'illettrisme.

Enfin, les publics en situation d'illettrisme ont souvent un rapport négatif aux apprentissages et donc une faible appétence pour la formation : il est souvent nécessaire d'accompagner leur retour vers les apprentissages par des actions dites, de manière très englobante, de « remédiation ».

Ces actions dites de remédiation peuvent être déclinées par des acteurs très différents dans des champs de compétences différents : culture, lien social, jeunesse, sport... Les actions ainsi développées peuvent être des supports pour réintroduire, dans le parcours des personnes en situation d'illettrisme, un rapport avec l'écrit, le calcul, ou plus largement les apprentissages.

Ressources documentaires

Publications et travaux de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Plan régional de lutte contre l'illettrisme d'Ile-de-France 2008-2011

http://www.carif-idf.org/upload/docs/application/pdf/2008-11/pr_lci_idf_v2_avec_signatures.pdf

« Lutter ensemble contre l'illettrisme, cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base », ANLCI, 2003

http://www.anlci.gouv.fr/fileadmin/Medias/PDF/EDITIONS/cadre_de_reference.pdf

« Illettrisme, les chiffres, exploitation de l'enquête INSEE 2004-2005 Information et Vie quotidienne », ANLCI, 2007

http://www.anlci.gouv.fr/fileadmin/Medias/PDF/EDITIONS/Les_chiffres_de_l'illettrisme.pdf

« Guide d'utilisation du référentiel des compétences clés en situation professionnelle », ANLCI, mars 2009

http://www.anlci.gouv.fr/fileadmin/Medias/PDF/EDITIONS/410599_ANLCI_Brochure_competences.pdf

« Acteurs de la formation de base : se professionnaliser », ANLCI, 2008

www.anlci.gouv.fr/fileadmin/Medias/PDF/EDITIONS/ANLCI_guide_proBDOK-def.pdf

« La lutte contre l'illettrisme en actions », synthèse de la rencontre nationale du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, mai 2010

http://www.fpp.anlci.fr/fileadmin/FPP/FPP3/Documents_divers/NotedesyntheseFPPmai2010.pdf

« Ensemble vers les livres et la lecture : actions préventives éducatives et culturelles autour de la petite enfance et de l'enfance », dossier du Forum Permanent des Pratiques Ile-de-France de l'ANLCI, novembre 2009

http://www.anlci.gouv.fr/fileadmin/Medias/IMAGES/ile_de_france/Kit_ANLCI_FPP3_IDF_V.finale_12-11-09.pdf

« Sensibilisation des acteurs du monde économique à la formation de base en entreprise », dossier du Forum Permanent des Pratiques Ile-de-France de l'ANLCI, juin 2007

http://www.fpp.anlci.fr/fileadmin/Medias/PDF/FPP/Production_FPP_Ile-de-France.pdf

ANLCI infos, journal trimestriel de l'ANLCI, disponible en ligne

<http://www.anlci.gouv.fr/index.php?id=newsletter>

Travaux nationaux du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI
<http://www.fpp.anlci.fr>

Autres publications

« Plus de 900 000 Franciliens en difficulté face à l'écrit », A la page, INSEE Ile-de-France/GIP-CARIF Ile-de-France, n°278, février 2007
http://www.carif-idf.org/upload/docs/application/pdf/2008-01/insee_alapage278.pdf

« La lutte contre l'illettrisme dans les collectivités, des repères pour comprendre, des clés pour agir », éditions du CNFPT, 2008
http://www.cnfpt.fr/fr/actualites/Espace_presse/Illettrisme:_un_guide_pour_comprendre_et_agir/747

« L'illettrisme dans les collectivités territoriales, en parler et agir », mallette documentaire, CNFPT, 2009
http://www.cnfpt.fr/fr/actualites/Espace_presse/Pr%C3%A9sentation_de_la_mallette__illettrisme_/834

« Agir contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française dans les régies de quartier », éditions du CNLRQ, 2008
http://www.cnlrq.org/ressources/guide_illettrisme.pdf

« Des entreprises se mobilisent contre l'illettrisme », Habitat et Formation, septembre 2008
http://www.habitat-formation.fr/fileadmin/mes_documents/Publications/Recits_et_analyses_d_experience/publication_illettrisme.pdf

« Mesurer les compétences des adultes », Economie et statistique, n°424-425, INSEE, février 2010
<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=ECO424&nivgeo=0>

Info Carif, lettre d'information du GIP CARIF Ile-de-France
http://www.carif-idf.org/jcms/db_19064/retrouvez-les-derniers-numeros-de-la-lettre-d-information-du-gip-carif-ile-de-france?cid=j_6&portal=db_5061

Guide des dispositifs de formation linguistique sur le territoire de Plaine Commune

Index des sigles

- ACSE** Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- ANLCI** Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- ASL** Atelier de socialisation à composante langagière
- CAI** Contrat d'accueil et d'intégration
- CCAS** Centre communal d'action sociale
- CFA** Centre de formation d'apprentis
- CMPP** Centre médico-psycho-pédagogique
- CNAF** Caisse nationale d'allocations familiales
- CNFPT** Centre national de la fonction publique territoriale
- CUCS** Contrat urbain de cohésion sociale
- DGEFP** Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle, aujourd'hui remplacée par la DIRECCTE
- DIRECCTE** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- FLE** Français langue étrangère
- FPSP** Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
- FSE** Fonds social européen
- GIP CARIF** Groupement d'intérêt public - Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation en Ile-de-France
- INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- JAPD** Journée d'appel et de préparation à la défense
- OFII** Office français de l'immigration et de l'intégration
- OMJA** Office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers
- OPCA** Organisme paritaire collecteur agréé
- PLIE** Plan local pour l'insertion et l'emploi
- PMI** Protection maternelle infantile
- PRE** Programme de réussite éducative
- RSA** Revenu de solidarité active
- SIAE** Structure d'insertion par l'activité économique
- ZAC** Zone d'aménagement concerté



Conception et réalisation





Aubervilliers

une ville
en mouvement



Le diagnostic d'élaboration du Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme à Aubervilliers est cofinancé par le Contrat urbain de cohésion sociale et l'Union européenne. L'Europe s'engage en Ile-de-France avec le Fonds social européen.

Pour tous renseignements :
Mission solidarité
Tél. : 01.48.39.51.82
solidarite@mairie-aubervilliers.fr

GESTE
Groupe d'études sociales, techniques
et économiques
113 rue Saint Maur 75011 Paris
Tél. : 01.49.29.42.40 - www.geste.com